

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

À

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjoints, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE (18h45), Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Bernard FINEZ (procuration à Sabine FINEZ), Claude SIBIRIN (procuration à Philippe CERF), Alain VANTREPOTTE (procuration à Valérie DELVALLEZ), Marie-Hélène GUEYDON (procuration à Alain ROGER), Samantha LEBAS-EDDRIOUICH (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Conseillers Municipaux.***

Madame Cathy CZAJKOWSKI a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations ?

Pas de question, pas d'observation ? Donc, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : là également si vous avez des questions.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : séjour de jeunes Polonais sur la commune.

On voit l'idée de développer des échanges.

Mais ces échanges existaient déjà ?

- Monsieur Le Maire : les échanges existaient déjà, oui mais ça faisait quelques années que nous n'avions pas eu d'échanges avec les jeunes de la commune et les jeunes de la ville avec laquelle nous sommes jumelés.

Donc, cette année, nous allons accueillir une quinzaine de jeunes Polonais et l'année prochaine, nous allons envoyer des jeunes de chez nous.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, c'est redynamiser, c'est développer ce qui existait déjà.

Ensuite, passons à la rue Schaffner.

Deux questions de riverains.

La rue à sens unique, c'est provisoire ?

- Monsieur Le Maire : alors, je l'ai déjà dit.

Tu aurais pu leur répondre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'aimerais réentendre ce que tu as à dire.

- Monsieur Le Maire : la rue Schaffner nous la mettons en sens unique durant toute la durée des travaux du BHNS parce que cette rue accueille actuellement énormément de véhicules et qu'elle n'est pas conçue pour cela.

C'est pour cela que l'on dévie sur la rue du 8 mai 1945, car c'est une départementale et qu'elle est faite pour accueillir autant de véhicules.

C'est pendant la durée des travaux.

Par contre, je ne dis pas que par la suite, si on travaille sur un plan de circulation sur la ville, parce que l'on ne sait pas les tenants et les aboutissants du BHNS, c'est à dire que l'on ne sait pas avec le BHNS si le flux de véhicules qui va revenir sur la commune sera aussi important qu'il ne l'est actuellement, donc, nous serons peut-être obligé à moyen terme de travailler sur un plan de circulation.

Donc, ce qui ne veut pas dire que la rue Schaffner ne restera pas en sens unique.

Mais pour le moment, elle est prévue pour être en sens unique pendant les travaux du BHNS.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : va-t-il y avoir une réunion publique ?

- Monsieur Le Maire : non.

Il n'y aura pas de réunion publique pour la simple et bonne raison qu'il y a trop de personnes à prendre pendant la réunion publique.

Ça fait la rue Schaffner, ça fait la rue du 8 mai 1945, ça fait la Cité de Courteline, ça fait trop de personnes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu l'as fait avec la rue du 14 juillet.

- Monsieur Le Maire : la rue du 14 juillet ce n'est pas pareil.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, mais ça aura une incidence sur la rue du 14 juillet.

- Monsieur Le Maire : oui forcément.

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant la vente « part de marais », rue du 14 juillet.

On a le coût ou pas ?

- Monsieur Le Maire : non, pas encore.

Nous n'avons pas encore fait passer le service des domaines.

Mais apparemment, les autres riverains seraient également intéressés pour acheter leur garage.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous en avons parlé.

- Monsieur Le Maire : nous allons faire passer les domaines pour estimer toutes les différentes parcelles.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant la chaufferie mairie, salle des fêtes.

Apparemment, on va faire la chaufferie dans la cour de la salle des fêtes ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est une bonne chose, c'est bien.

Par contre, après discussion, il s'avère que l'on va condamner les anciennes chaufferies et on va jeter la clé dans le canal.

Nous, ça ne nous convient pas trop.

C'est une zone amiantée, c'est vrai que ça coûte cher de désamianter, c'est pour cela que l'on déplace les chaufferies, etc, , mais à long terme, il y a bien quelqu'un qui va les récupérer.

Et il faudra bien qu'il désamiante tôt ou tard.

« Avenir et Progrès », sur ce genre de situation, n'est pas d'accord, car c'est fuir un peu ses responsabilités.

- Monsieur Le Maire : nous n'allons pas jeter la clé dans le canal.

Pour le moment nous n'avons pas les moyens financiers de désamianter ces deux locaux pour faire les différentes chaufferies.

Dans un premier temps les chaufferies nous allons les faire dans les anciens sanitaires de la salle des fêtes, mais bien évidemment par la suite, ces locaux seront désamiantés et les chaudières enlevées.

Nous n'allons pas laisser cela pendant 20 – 30 ou 40 ans.

Pour le moment nous allons laisser comme cela.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ok.

Mais je reviendrai régulièrement, une fois par an pour vous rappeler qu'il y a une chaufferie à désamianter, ne vous inquiétez pas Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : tu pourras.

Il n'y a aucun problème là dessus.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ENEDIS, c'est bien, je vous félicite, c'est une bonne décision.

Il faut le dire quand même.

- Monsieur Le Maire : et bien oui.

Sincèrement, si ENEDIS fait les travaux de voirie en même temps que les travaux du BHNS, nous n'allons pas nous en sortir.

Là, c'est pareil, je trouve cela inadmissible qu'il n'y ai pas de concertation entre par exemple le SMT et ENEDIS, alors qu'ils savent éperdument qu'il y a des travaux de BHNS sur la commune.

De toute façon, je ne signerai pas les arrêtés pour fermeture de voiries.

Donc, systématiquement, même s'ils ne tiennent pas compte de mon courrier, ils ne pourront pas le faire car je ne prendrai pas d'arrêté.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ok.

- Monsieur Le Maire : concernant, ce compte-rendu, y-a-t-il d'autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS :

- SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES AGEES DU 22 JANVIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions Valérie est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

- POLE SPORTIF GALLET DU 31 JANVIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- URBANISME DU 21 FEVRIER 2018 :

- Monsieur Le Maire : *on vous a présenté le patrimoine de la collectivité.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *juste vous remercier car on vous l'avait demandé depuis le mois de juin de l'année dernière mais finalement, ça s'avérait être très intéressant puisque nous avons fait le point sur le bâti et le non-bâti.*

Ça a été utile pour tout le monde.

C'était une réunion qui méritait d'être faite et même si nous avons attendu un petit peu pour l'avoir.

- Monsieur Le Maire : *même moi, j'ai été surpris de certains noms.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ah oui, le Marco.*

Est-ce que vous avez eu une réponse depuis ce temps là ?

Non ? Vous n'avez pas cherché.

- Monsieur Le Maire : *non pas encore.*

Ce document, nous pourrons maintenant le mettre à jour régulièrement et chaque année on vous fournira un récapitulatif.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

2018-14 : signature d'une convention simplifiée avec le Centre d'Éducation Routière de l'Artois représenté par Monsieur Jean PAJOR et relative à la participation d'une employée communale à la session de formation professionnelle sur le sujet suivant : formation PERMIS D et code.

Cette formation débutera le 17 janvier 2018 pour une durée de 140 heures au centre de Méricourt.

Le montant de la prestation s'élève à 1 750 € net de taxes. Le coût horaire est de 12,50 € net de taxes à l'heure.

Règlement : 30% d'acompte à la signature de la convention et le solde à la fin du stage sur présentation de la facture.

2018-21 : signature d'un contrat de service avec BERGER LEVRAULT représenté par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué et relatif à :

- l'acquisition d'un logiciel pour le service comptabilité pour un montant de 8 075,00 € H.T.
- la maintenance du contrat de services pour une durée de 36 mois au logiciel E.magnus Gestion Financière évolution pour un montant mensuel de 515 € H.T.

2018-22 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement sur la commune « parking du parc des Boclets » rue Masclef à Noyelles-sous-Lens depuis le samedi 27 janvier 2018 après-midi.

2018-23 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître S.VANHAMME, avocat, 96 rue Sadi Carnot à BETHUNE, afin qu'elle assure la défense des intérêts de la commune aux fins de se constituer partie civile lors de l'audience du Tribunal Correctionnel de Béthune le 02 février 2018 à 8h30.

L'avocat s'engage à effectuer la mission qui lui est confiée.

Maître Sophie VANHAMME s'engage à accorder son assistance à la commune, prise en la personne de son Maire par ses conseils, les actes qu'elle rédigera, la procédure qu'elle diligentera, les initiatives qu'elle élaborera jusqu'à l'achèvement de sa mission.

La mission définie ci-dessus sera assumée pour un honoraire forfaitaire de 1 200 € H.T., soit 1 440 € T.T.C.

2018-27 : création d'une régie encaissement de frais de garde du multi-accueil.
En cours d'élaboration avec la trésorerie.

2018-39 : signature d'une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure avec la société REFPAC-GPAC, et relative aux missions :

- accompagnement des services dans les démarches administratives à accomplir,
- contrôle de tous les dispositifs publicitaires existants présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- mise à jour du tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour l' « état » pour le calcul des taxes,
- mise à disposition de la base de données (parc affiche en version accès distant) pendant toute la durée du contrat.

La mission débutera à la date de la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2018. Elle ne concernera que l'exercice TLPE 2018.

Le montant des honoraires s'élève à 1 950,00 € H.T., soit 2 340,00 € T.T.C.

**** SOLIDARITÉS – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :***

2018-15 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR et relative à une prestation d'animation durant le repas du centre social qui se déroulera le jeudi 1^{er} février 2018 à la salle des fêtes de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.TC.

2018-16 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif REAAP pour une action intitulée « cuisine en famille » qui se déroulera au centre social Kaléïdo.

Cet atelier consiste à proposer aux parents et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité autour d'une activité support : la cuisine.

Les recettes sont choisies par les familles : elles sont simples, équilibrées et peu onéreuses.

Le coût total maximum de l'action s'élève à 7 364,00 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 2 500 €.

2018-17 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif REAAP pour une action intitulée « en famille, on bouge » qui se déroulera au centre social Kaléïdo.

L'atelier « En famille, on bouge » est un nouveau projet parentalité.

Émanant d'une demande des habitants, cette action est basé sur des animations familles autour de l'environnement et des activités physiques en famille.

Ce projet s'articulera en deux temps :

- des actions de sensibilisation à l'environnement, de découverte de la nature, le développement d'actions d'embellissement du cadre de vie destinées aux familles,
- des activités physiques en famille.

Le coût total maximum de l'action s'élève à 7 548 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 3 000 €.

2018-18 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif REAAP pour une action intitulée « vacances en famille » qui se déroulera au centre social Kaléïdo.

Le coût total maximal de l'action s'élève à 16 699 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 1 800 €.

2018-19 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif REAAP pour une action intitulée « la récré des petits » qui se déroulera au centre social Kaléïdo.

Cet atelier réunit les parents et leurs enfants de moins de 3 ans non scolarisés autour d'activités manuelles, créatives mais aussi d'initiation et de découverte.

Des sorties culturelles et éducatives seront aussi proposées aux familles.

Cet atelier a lieu en quinzaine les mardis de 15h à 16h30.

Le coût total maximal de l'action s'élève à 3 380 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 1 300 €.

2018-20 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif REAAP pour une action intitulée « jouons ensemble » qui se déroulera au centre social Kaléïdo.

Deux types d'ateliers seront proposés aux familles :

- un atelier "jeu" où les enfants et parents pourront jouer à de nouveaux jeux de société moderne, de coopération.. Les jeux seront adaptés à tous les âges (une fois par mois en soirée),
- un atelier "création de jeux de société" durant les vacances scolaires où les familles créeront un jeu pour la maison.

Le coût total maximal de l'action s'élève à 4 222 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 1 200 €.

2018-35 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à la réalisation d'intervention dans le cadre du projet estime de soi qui se dérouleront de janvier 2018 à juin 2018 au Centre Social.

Le montant des prestations s'élève à 37 €/heure, soit 888 € pour 24 heures.

2018-37 : signature d'une convention avec Madame Farida DJELLAL relative à des interventions spécialisée en direction des adultes « atelier de sophrologie », dans le cadre de l'atelier « ESTIME DE SOI » et qui se dérouleront de janvier à juin 2018 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élève à 1 250 €, soit 25 séances.

2018-38 : signature d'une convention d'intervention avec l'association ACCUEIL 9 DE COEUR représentée par Monsieur DEMANZE, Directeur et relative à des supervisions par Monsieur LIOTARD Laurent, Thérapeute conjugal et familial, analyste systémique qui se dérouleront au Centre Social Kaléïdo au cours de l'année 2018.

9 prestations seront réalisées, soit un montant total s'élevant à 780 € T.T.C.

*** MARCHES PUBLICS :**

2018-24 : approbation du rapport d'analyse des offres du 24 janvier 2018 pour Lot 11 (VRD / ESPACES VERTS), rédigé par le Service Marchés Publics et Subventions.

Attribution du marché "RESTRUCTURATION ET AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 11 (VRD / ESPACES VERTS)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOTRAIX, ZAL DE L'ÉPINETTE, 62160 AIX NOULETTE, pour le montant d'offre contrôlé de 309.972,53 € HT ou 371.967,04 € TTC.

2018-25 : approbation du rapport d'analyse des offres du 24 janvier 2018 pour Lot 12 (TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE), rédigé par le Service Marchés Publics et Subventions.

Attribution du marché "RESTRUCTURATION ET AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 12 (TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PINSON PAYSAGES NORD, 14 RUE DE L EUROPE, 62300 LENS, pour le montant d'offre contrôlé de 727.218,40 € HT ou 872.662,08 € TTC.

2018-26 : approbation du rapport d'analyse des offres du 24 janvier 2018 pour Lot 13 (DÉMOLITION), rédigé par le Service Marchés Publics et Subventions.

Attribution du marché "RESTRUCTURATION ET AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF AUGUSTE GALLET - Lot 13 (DEMOLITION)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit MIDAVAINÉ - déconstruction - dépollution, 2 rue Jean Lebas, CS 70 001, 59172 ROEULX, pour le montant d'offre contrôlé de 78.500,00 € HT ou 94.200,00 € TTC.

2018-28 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC, représentée par Monsieur Frédéric Kozlowski, Ingénieur chargé d'affaires, et relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements scolaires et du multi accueil.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

	Montant de la campagne hiver avec aération HT	Montant de la campagne été sans aération sans CO2 HT	Total HT
École Jean-Rostand	1240	1090	2330
Groupe scolaire J-Moulin	1460	1310	2770
École Cerf Hanotel	1020	870	1890
Ecole Basly	1020	870	1890
Crèche Dolto	1020	870	1890
	5760	5010	10770

Le montant total des prestations s'élève à : 10 770,00€ HT.

2018-29 : signature d'un contrat avec la société SECOFERM à BOIS GRENIER, représentée par Monsieur Yves Saint Requier et relatif à l'entretien et la vérification des fermetures – portails et portes.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

Type de porte	Quantité	Nombre de visites/an	Montant total HT
Porte automatique piétonne coulissante	2	2	2580
Portail automatique coulissant	6	2	
Porte sectionnelle motorisée et automatique	5	2	
Porte sectionnelle motorisée (pas auto)	4	1	
Rideau métallique motorisé	5	1	
Total			2580

Le montant total des prestations s'élève à : 2 580,00€ HT.

2018-30 : signature d'un contrat avec la société HORIS SERVICES à MITRY-MORY, représentée par Madame Alice DELATTRE et relatif à la maintenance préventive des appareils de cuisson et froid.

Le montant total des prestations s'élève à : 1 037,50€ HT.

2018-31 : signature d'un contrat avec la société AEROLIA à LILLE, représentée par Madame Alice DELATTRE et relatif à la mise en propreté des réseaux d'extraction des buées grasses.

Le montant total des prestations s'élève à : 1 200,00€ HT par an.

2018-32 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC, représentée par Monsieur Frédéric Kozlowski, Ingénieur chargé d'affaires, et relatif à la réhabilitation d'un cabinet médical – amiante avant travaux.

Le montant total des prestations s'élève à : 800,00€ HT

Si des prélèvements d'échantillons ont lieu, le coût de leur analyse en sus est de :

- 30 € HT l'unité pour analyse amiante MOLP,
- 70 € HT l'unité pour analyse amiante MET.

2018-41 : signature d'un contrat avec 3P SARL Lille, représenté par Frank MARTENS, et relatif à « CONTRAT DE MAINTENANCE 3 P – MARCHES PUBLICS »

L'abonnement semestriel de la prestation est de 1 275 € HT, soit 2 550 € HT pour l'année, hors indexation semestrielle.

*** CULTURE :**

2018-33 : signature d'un contrat de cession avec la Compagnie « Les femmes en marche » relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « les fugueuses » qui se déroulera le jeudi 8 mars 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 400 € T.T.C.

2018-34 : signature d'une convention d'animation avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur François PASQUALINO, Président et relative à l'organisation d'une action culturelle intitulée Concert de « Barcella », dans le cadre des « enchanteurs 2018 » qui se déroulera le jeudi 29 mars 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 100,00 €.

- la moitié soit 2 550,00 € sera versée à la signature de la convention.
- le solde, soit 2 550,00 € sera versée à l'issue de la prestation.

2018-36 : signature d'une convention avec l'association « LIS AVEC MOI » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice et relative à la mise en place de 6 séances de la lecture à voix haute qui se dérouleront de janvier à juin 2018.

Le montant des prestations s'élève à 840 €.

*** FÊTES :**

2018-40 : signature d'une convention avec VACANCES PASSION représentée par Monsieur Johann OLIVIER et relative à un séjour à MESCHERS SUR GIRONDE qui se déroulera du 15 septembre 2018 au 22 septembre 2018 pour 53 personnes.

Le montant du séjour s'élève à 20 237,80 €.

Un acompte de 30% du montant total du séjour sera versé à la signature de la convention.

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *je voudrais avoir une petite précision sur la décision 2018/28.*

C'est les mesures d'air ambiant dans les écoles.

Les résultats vont nous être communiqués, mais ils vont être affichés, transmis ?

- **Monsieur Le Maire** : *oui, les résultats systématiquement vont être communiqués.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *à qui ?*

- **Monsieur Le Maire** : *d'abord à vous, c'est la moindre des choses.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *mais je m'interroge.*

- **Monsieur Le Maire** : *bien évidemment comme ça concerne les écoles, ils seront communiqués aux différents directeurs d'écoles et aux parents d'élèves.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *ok.*

- **Monsieur Le Maire** : *ça serait communiqué au niveau des conseils d'écoles.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *oui.*

- **Monsieur Le Maire** : *c'est quand même un budget qui n'est pas négligeable.*

Quand on voit la somme.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *oui, mais bon, c'est nécessaire.*

- **Monsieur Le Maire** : *oui, tout ce qui nécessaire et tout ce qui ne l'est pas.*

Je ne suis pas convaincu de la nécessité d'une telle étude mais bon.

Qu'est-ce que l'on va faire ?

Ils vont nous dire que la qualité de l'air n'est pas bonne, tu fais quoi ? Tu fermes la classe ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je suppose qu'il y aura des recommandations du mesureur qui va te dire que ton aération n'est pas bonne, etc....

- Monsieur Le Maire : c'est cela et ça va encore coûter à la collectivité une somme d'argent considérable.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a peut-être une école ou deux qu'il faudrait peut-être changer à Noyelles-sous-Lens.

Une inchauffable par exemple.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant les décisions ?

5) BUDGET PRIMITIF 2018 :

Présentation par Monsieur Stéphane MAKOWIECKI selon annexe.

- Monsieur Le Maire : comme vous avez pu le constater, les points forts du budget c'est la non augmentation des taux d'imposition communaux, c'est le maintien de nos charges à caractère général et nos charges de personnel.

Le maintien également des services à la population. Ça, c'est très très important.

On continue à poursuivre notre programme d'investissement qui était prévu dans le programme de 2008, à savoir le pôle sportif Gallet , le Parc Souchez Aval.

On a également la maison médicale et la création d'un béguinage.

Pour équilibrer cette section d'investissement, ce qui est important également, c'est l'emprunt de 2 500 000,00 €.

Voilà en gros le budget que ce soit en fonctionnement ou en investissement, maintenant, si vous avez des questions à poser, je laisse la parole aux différents groupes politiques.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce sont juste des petites choses à recentrer un peu.

Les indemnités d'élus l'an dernier c'était 113 000 €, cette année c'est 110 00 €.

Il y a eu un don, il y a eu quelque chose ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, c'est une prévision.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous n'avons pas le CA et comme nous n'avons pas le CA.

Normalement le bon chiffre c'est 110 000 € ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : au sujet des cessions qui étaient prévues au budget 2017.

L'appartement de la poste n'est toujours pas vendu ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : par contre, le hangar de la maison, c'était 50 000 €.

C'est vendu, on a touché l'argent ?

Le hangar de la maison de santé.

- Monsieur Le Maire : Monsieur et Madame ZAÏDI.

Ça a été vendu l'an dernier.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : 42 500 € de mémoire.

- Madame Maryvonne POULAIN : l'argent est rentré ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : oui, c'est fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : ensuite, pour éclaircir un petit peu au niveau de l'écomusée.

L'année passée, lors du conseil municipal du 22 février 2017, à la page 9 Monsieur Le Maire, vous aviez répondu à la question concernant l'éco musée, les dépenses prévues au budget 2017, il y avait 20 000 € pour les études et 20 000 € pour les travaux, dont l'installation de toilettes qui devait être faite cette année, donc en 2017.

Pouvez-vous nous dire ce qui a été fait exactement et ce qui a va être fait cette année ?

Parce que quand on reprend le document que vous nous avez fourni, on trouve un reste à réaliser de 4296 €, mais 7296 € de quoi ?

Des travaux, des études ?

- Monsieur Le Maire : on a fait des frais d'études et l'an dernier les toilettes ont été refaits.

- Madame Maryvonne POULAIN : les toilettes sont faites ?

- Monsieur Le Maire : oui, refaites, mis en peinture, tout a été refait.

- Madame Maryvonne POULAIN : et, est-ce que cette année on prévoit quelque chose ?

- Monsieur Le Maire : cette année, il n'y a rien de prévu pour le moment.

Après, il faudra voir avec l'écomusée parce que Bénoni apparemment a l'intention de partir donc il y aura peut-être un nouveau bureau, donc voir peut-être avec eux s'il y a des choses à faire en priorité.

Ils parlaient à un moment donné de mettre du macadam à l'intérieur de la cour, donc, il faudra voir à ce niveau là.

Et réhabiliter le hangar mais ça, de toute façon, ce n'est pas possible de le faire.

Ils voulaient faire à l'intérieur une salle d'exposition mais ça me paraît quand même assez complexe.

- Madame Maryvonne POULAIN : et j'ai une question que des personnes m'ont demandé.

Il y a énormément de véhicules d'intermarché qui sont loués.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : et c'est pourquoi ?

Par manque de véhicule, pourquoi énormément comme ça ?

Il ne vaudrait mieux pas que l'on achète nos véhicules ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : on a prévu cette année, 15 000 € de budget.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pour cela que l'on loue sans arrêt des véhicules ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : il n'y en a pas plein non plus.

- Monsieur Le Maire : c'est parce que l'an passé on a deux camions qui sont tombés en pannes et que quand c'est comme cela, il faut que l'on trouve une solution rapidement parce que nous ne pouvons pas laisser le personnel sans moyen de transport.

C'est pour cela que la solution de facilité, c'était de louer un camion INTERMARCHE.

Mais cette année, nous avons prévu au budget l'achat de deux camions pour le service technique.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : deux camions, 15 000 € ?

- Monsieur Le Maire : c'est ce qui est inscrit. Ils ne seront pas neufs.

Et après je me pose toujours la question de savoir si pour les camions, il ne serait pas plus intéressant de partir sur du leasing.

On le fait déjà avec le camion nacelle et là, il a été changé et ça ne nous pose aucun problème, nous n'avons pas de réparations à faire, rien du tout.

Donc, c'est vrai que financièrement c'est moins intéressant pour une collectivité mais après c'est beaucoup plus fiable et c'est beaucoup plus facile à gérer.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et les camions sont toujours aussi abîmés qu'avant ?

Parce qu'en leasing tu fais les réparations avant de rendre le camion.

- Monsieur Le Maire : écoute nous l'avions fait et pas de soucis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le camion nacelle il est vraiment destiné à des personnes fixes.

- Monsieur Le Maire : voilà, c'est ce que j'allais dire.

A partir du moment où tu fais du leasing, dans ce cas là, tu donnes les véhicules à des personnes bien déterminées.

Tu ne peux pas faire cela lorsque c'est des personnes qui empruntent les véhicules.

Et lorsque tu attribues ces véhicules là à des personnes bien spécifiques, il n'y a pas de soucis.

On le voit avec le camion qui est mis à disposition des électriciens, et bien le camion là, il est nickel.

On a eu aucun problème, nous l'avons rendu dans un état nickel.

Et c'est vrai que nous ne pouvons pas le faire pour que tout le monde l'utilise, c'est impossible.

C'est bon Maryvonne ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : Daniel ou Francis ?

- Monsieur Francis LOCQUET : j'ai une question au niveau des subventions.

J'ai regardé les subventions et je trouve que le judo n'a pas une subvention terrible.

- Monsieur Le Maire : ce qu'il faut savoir, c'est qu'au niveau des subventions, Philippe, s'il le veut peut l'expliquer.

C'est à dire que le judo est une association qui a été créée il n'y a pas si longtemps que cela.

- Monsieur Francis LOCQUET : l'an dernier.

- Monsieur Le Maire : voilà.

Une subvention de départ est allouée.

Et ensuite les subventions ne peuvent pas être augmentées de plus de X pourcent.

- Monsieur Philippe CERF : soit 10 %, soit 25 % en fonction du montant de la subvention.

Il y a un plafond qui nous permet de ni augmenter de trop, plus de 25 %, ni baisser de trop.

Ce qui fait qu'en cas de forte perte d'adhérent, le budget diminuerait en proportion et pareil pour l'augmentation.

Après le rattrapage au fur et à mesure des années.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : par palier de 10 % alors ?

- Monsieur Philippe CERF : oui. Tout dépend 10 ou 25 %, ça dépend de critères.

- Monsieur Francis LOCQUET : donc, l'an dernier il avait combien le judo ?

- Monsieur Philippe CERF : je ne l'ai plus en tête.

- Monsieur Francis LOCQUET : c'était dans les 400 €, je crois.

- Monsieur Philippe CERF : je ne sais plus, je ne l'ai plus en tête.

- Monsieur Francis LOCQUET : et là, j'ai vu que le judo a 407 €.

Ils sont, enfin à Noël quand nous avons fait la fête de Noël, ils étaient plus d'une quarantaine de gamins.

- Monsieur Philippe CERF : après, il y a des points qui sont attribués en fonction de critères.

Il y a des critères qui rentrent en ligne de compte, le nombre d'adhérents, les jeunes, les moins jeunes, les Noyellois, les non-Noyellois, les encadrants, si ce sont des diplômés ou pas.

- Monsieur Le Maire : mais par exemple quelqu'un qui a une année une subvention de 100 €, l'année prochaine, même si le nombre d'adhérent augmente de façon fulgurante, nous ne pourrions pas par exemple passer à 5 000 €.

- Monsieur Francis LOCQUET : non, je n'ai pas dit ça.

- Monsieur Le Maire : non, mais c'est ce que je veux dire.

Tu vois, tu ne peux pas passer par exemple de 100 € à 1 000 € ou à 2 000 €.

C'est un critère qui fait qu'il y a une augmentation maximum qui est de 25 % et ce sont des critères qui ont été définis il y a quelques années.

Après ça a peut-être ses forces et ses faiblesses mais ça permet d'établir les subventions.

- Monsieur Francis LOCQUET : non, mais parce que si on se base sur le judo d'il y a une dizaine d'année, ils avaient de sacrées subventions et ensuite on a vraiment redémarré avec une petite subvention.

- Monsieur Le Maire : c'est une création et pas une reprise.

C'est une nouvelle association, c'est normal.

Ce n'est pas une reprise d'association, c'est une création.

- Monsieur Philippe CERF : il y a eu arrêt et création.

- Monsieur Francis LOCQUET : parce que là, c'est vraiment très peu leur subvention.

- Monsieur Le Maire : oui, je suis d'accord mais je te dis, ce sont les critères qui ont été établis et ce sont des critères qu'il faut accepter quand c'est une création d'association.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : puisque nous sommes partis sur une petite subvention et que l'on ne peut pas aller au dessus de 125 si on part sur 25 %, est-ce que là, ils sont réellement à leur niveau de subvention ou est-ce qu'ils sont en dessous ?

- Monsieur Francis LOCQUET : ils doivent être en dessous.

- Monsieur Le Maire : en fonction du nombre d'adhérents, je pense qu'ils doivent être un peu en dessous.

Mais après, c'est pareil, si par exemple, le judo vient nous solliciter à un moment donné, le judo vient nous voir en nous demandant une subvention exceptionnelle pour telle ou telle raison, bien évidemment on étudiera la situation et si c'est justifié on le fera.

C'est ce que l'on fait de temps en temps.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : vous m'avez devancé Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : de toute façon c'est logique, nous n'allons pas laisser une association dans le besoin si elle le mérite.

- Madame Maryvonne POULAIN : l'année passée ils avaient 370 €.

- Monsieur Francis LOCQUET : 370 € ?

Et là, ils ont 407 €.

Ça fait 10 %, donc c'est loin des 25 %.

C'est parce que j'en avais parlé au Noël du judo avec le Président.

- Monsieur Le Maire : après je le dis ce sont des critères et il faut les accepter.

- Monsieur Philippe CERF : ça permet aussi de créer une harmonisation au niveau des associations.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le problème qui se pose dans ce genre de création, c'est d'évaluer la première subvention.

Parce que si on part de trop bas, c'est long à rattraper.

- Monsieur Le Maire : mais après, c'est pareil ça permet de protéger certaines associations.

Tu as des associations, par exemple le football, ça peut évoluer énormément d'une année sur l'autre.

Une année, ils peuvent se retrouver avec 200 licenciés et l'année suivante ils peuvent se retrouver à 150.

L'inverse c'est pareil.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui.

- Monsieur Le Maire : mais je te le dis, si ils ont réellement besoin d'une subvention exceptionnelle pour telle ou telle manifestation, bien évidemment nous étudierons la situation.

- Monsieur Philippe CERF : généralement une création d'association ça se limite à quelques adhérents.

C'est plutôt rare de créer une association et d'avoir tout de suite un nombre d'adhérents assez conséquent.

Évidemment, s'il y a besoin nous étudierons la demande.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ok.

- Monsieur Le Maire : d'autres questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : juste au niveau des associations.

C'est en vérifiant, on avait une association qui s'appelait « LOSO BARBRO » et cette année, elle n'apparaît plus.

C'est quoi ?

- Monsieur Le Maire : c'est parce qu'elle n'a pas demandé de subvention.

- Madame Maryvonne POULAIN : elle n'a pas demandé de subvention ?

Mais elle existe toujours ?

- Monsieur Le Maire : oui, mais il y a certaines associations qui n'ont pas demandé.

- Madame Maryvonne POULAIN : et c'est quoi « LOSO BARBRO » ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas. C'est quoi le nom ?

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne sais pas si c'est l'intitulé qui est erroné ou pas.

Ils n'ont eu que 30 € mais bon, ce serait bien de savoir quelles associations existent sur la commune.

- Monsieur Le Maire : on vérifiera.

Pas d'autres questions ?

Avant de passer au vote est-ce qu'il a des groupes politiques qui veulent s'exprimer ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :

« Monsieur Le Maire, Chers collègues.

Vous conviendrez avec nous que le budget envisagé cette année est le reflet de celui des années précédentes, et pour couper l'herbe sous le pied de notre premier magistrat : le budget d'un bon père de famille.

Mais est-ce réellement ce que les noyellois attendent aujourd'hui de leur municipalité ? Ce type de gestion concrétise-t-il vraiment les projets ambitieux qu'attendent les noyellois pour leur commune ?

Nous avons mis longtemps pour prendre la décision entre l'approbation et l'abstention sur le vote du budget. Remarquez que nous ne souhaitons pas voter contre.

Le groupe Avenir et Progrès, ne votera pas ce budget, non pas par esprit d'opposition mais plus pour évoquer par notre vote une idée émergente : voir notre commune évoluer vers l'excellence, la jeunesse et l'avenir, tout en préservant les fondamentaux que sont la solidarité, l'emploi et le logement.

La situation budgétaire de notre ville, est ce qu'elle est. L'évolution des recettes compense bon an mal an les dépenses.

Mais cette année encore une fois, on voit sortir des projets, qui semble traiter dans l'urgence, sans négociation, concertation ni même réelles informations de la population.

Pour limiter mon propos, je n'évoquerai que la mise en sens interdit de la rue Schaffner, dans le but affirmé de préserver la voirie dont la réfection reviendrait trop chère. Mais Monsieur le Maire dans ce cas, vous allez devoir multiplier les sens interdits dans notre ville.

En bon gestionnaire du patrimoine communal, il vous appartient de prévoir le budget pour entretenir les 48 kms de trottoirs et de voiries de Noyelles. Et si l'on s'en tient stricto sensu au chiffre du budget, nous aurons encore des routes à « nids de poules » durant des décennies à Noyelles.

Mais ce n'était qu'un propos de déception sur la vision qu'ont les noyellois de l'entretien de notre ville.

Sur la forme et le fond des projets, laissez-moi revenir sur le projet Gallet. Vous le savez, et je ne reviendrais sur le programme présenté par notre groupe en 2014, nous avons toujours été pour le maintien de 2 pôles sportifs dans la ville. C'est un besoin réaffirmé, auquel vous venez de vous rattacher, malheureusement tardivement et qui provoque de ce fait, nous semblent-ils un affolement dans le timing et par conséquent dans les décisions.

Comme je vous le disais précédemment nous étions prêts à voter pour le budget 2018, car notre groupe ne peut voter contre le projet de nouvelles installations à Gallet. Budgétairement 2.6 Millions paraissaient jouable et à 3.2 Millions nous avons compris, aux dires de Monsieur Makowiecki, que la commune n'était pas mise en difficulté pour assumer ces travaux. Pour résumer notre pensée, à 3.2 Millions pour l'ensemble d'un projet construit sur la cohérence des besoins des associations sportives, nous n'aurions pas évoqué l'abstention.

Mais à ce jour, le flou du déroulement, l'incohérence des chiffres et la remise en causes des aspects architecturaux et techniques du projet ne nous incite plus du tout à le soutenir les yeux fermés. Les derniers comptes-rendus en notre possession l'attestent, en évoquant 800 000 euros de subventions alors qu'il s'agit en fait de 520 000 et que le reste est du « peut-être ». Sous-entendus que ces subventions représenteraient 30%, mais 30 % de quoi ?

Les urgences électorales sont elles si pesantes, que l'on ne puisse revoir la copie sereinement et remettre à plat les plans et les chiffres ?

En conclusion, et juste pour réaffirmer notre soutien à un projet qui répond à une attente des noyellois, nous attendrons la suite du dossier, et une communication beaucoup plus exhaustive et argumentée pour « peut-être » un jour donner l'aval du groupe Avenir et Progrès à votre budget.

Merci de m'avoir écouté. »

- Monsieur Le Maire : concernant la rue Schaffner, ça commence franchement à m'échauffer.

Ce qui m'intéresse dans un premier temps et j'en serai toujours le défenseur, c'est la sécurité des habitants et des Noyellois.

A partir du moment où je constaterai, comme je l'ai fait au niveau du 14 juillet, qu'il y a une mise en danger de ma population, je prendrai toujours les décisions qui s'imposent.

Ça c'est clair et je continuerai à le faire.

La rue Schaffner c'est peut-être la première grande avenue qui sera mise en sens unique mais ce ne sera pas sûrement pas la dernière.

Je travaillerai, si j'ai la chance d'être réélu en 2020 sur un plan de circulation.

Je voulais le faire durant ce mandat ci mais financièrement nous n'en avons pas la possibilité.

Mais après 2020, je travaillerai sur un plan de circulation sur la commune parce que je me rends compte qu'il y a la rue Schaffner mais qu'il n'y a pas que la rue Schaffner.

Il y a également toutes les cités minières où là ça devient une catastrophe.

Et si nous ne faisons rien dans les cités minières, à un moment donné, nous allons avoir des morts.

Et moi, je suis garant de la sécurité de ma population et que les gens à un moment donné soient contents ou ne le soient pas, qu'on mette telle ou telle rue en sens unique, et bien c'est bien dommage parce qu'il ne faut penser pas qu'à soit mais il faut également penser aux autres.

Et moi, je pense surtout aux autres et à ma population.

Ça c'est une chose.

Ensuite, concernant les projets.

Tu parles du projet GALLET, pour toi, il y a des problématiques mais tu ne parles pas des autres projets qui sont ambitieux sur la commune.

Je ne t'ai pas entendu parler du Parc Souchez Aval qui est quand même quelque chose de très important pour notre commune.

Pas simplement pour notre commune mais pour les 4 communes.

Tu n'as pas parlé non plus de l'espace médical que nous sommes en train de faire.

Je pense que c'est une chose hyper importante pour la population Noyelloise.

Tu n'as pas parlé non plus du béguinage qu'on allait faire.

Je pense que ce sont des choses qui sont quand même très très importantes pour notre population.

Tu n'as pas parlé non plus du maintien de tous les services que l'on mettait en place pour notre population.

Après tu dis que nous ne sommes pas une ville ambitieuse et qui n'a pas envie de se développer, et bien, explique moi ce qu'est une ville ambitieuse et qui a envie de se développer.

Moi j'attends.

Tu peux me donner, tu me mets noir sur blanc pour toi c'est quoi une ville qui a envie de se développer.

Si tu as des idées, je suis preneur.

Je suis partant et je suis prenant.

Mais moi j'estime que depuis de nombreuses années, même avant 2008, même du temps d'Hervé, je suis désolé mais j'estime que notre ville est en train de se développer à une vitesse grand V, chose que d'autres communes ne font pas actuellement.

Et moi, j'ai de l'ambition pour ma commune et là, je suis en train de restructurer et de rénover un maximum et je te dis qu'à partir de 2020, si j'ai la chance d'être réélu, mon mandat sera effectivement basé sur la sécurité et sur le bien-être des habitants.

Mais moi actuellement, je suis désolé mais depuis quelques années j'estime que Noyelles est en train de se développer comme d'autres communes ne sont pas en train de le faire.

Ça c'est mon point de vue personnel, maintenant tu ne le partages pas, tu ne le partages pas.

Mais ne va pas dire que Noyelles n'a pas des ambitions et que Noyelles n'est pas en train de se développer.

Je ne peux pas accepter cela.

Et quand tu parles, dans ce que tu viens de dire, ne prend pas qu'un seul projet, prend tout, met tout en avant dans ce cas là.

Parle de la maison médicale, parle du Canal de la Souchez, parle du béguinage que l'on va faire pour les personnes âgées.

Ce n'est pas bien de faire un béguinage pour les gens ?

Un béguinage sécurisé.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : là, tu es en train de me décrire des projets qui vont de soi dans la vie de la ville, tu ne fais que développer de manière ordinaire tout ce que tu veux allonger.

Simplement, moi je te réponds sur le plan de circulation, nous, depuis le début on en réclame un.

Les premières argumentations que l'on a eu avec toi, avec l'adjoint aux travaux, c'est la rue Schaffner, on ne peut pas la refaire, elle s'abîme.

Après effectivement, je vous ai un peu aiguillonné dans le sens de la sécurité et d'un seul coup ça devient un enjeu de sécurité.

C'est bien, c'est ce que je voulais.

Il ne faut me dire d'emblée, on ne veut pas changer le bitume, nous n'avons pas les moyens.

C'était l'argument du départ cela.

Le reste n'est qu'une évolution.

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quand je te demande de participer à une réunion avec le Département pour la départementale, tu m'as dit non.

- Monsieur Le Maire : et bien oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu n'as pas d'ouverture et là, tu me dis propose moi des idées.

Quand je te propose de participer à une réunion de travail, tu me dis non.

Il faudrait savoir.

Quand ça t'arrange c'est oui et quand ça ne t'arrange pas c'est non.

- Monsieur Le Maire : mais non.

C'est chacun sa place, je suis désolé Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et dieu pour tous.

- Monsieur Le Maire : et la rue Schaffner, le problème que l'on a actuellement au niveau passage de véhicules, il y a deux ans nous ne l'avions pas.

Tu es bien d'accord qu'avec le BHNS, l'afflux de véhicules dans la rue Schaffner c'est monumental ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : est-ce que l'on a voté contre cette décision, non ?

- Monsieur Le Maire : mais qu'est-ce que ça va gêner la population de mettre la rue Schaffner en sens unique ?

Explique moi.

Ça va la gêner en quoi ?

Ça ne vas pas gêner les riverains, aucunement, parce que les gens qui habitent rue Schaffner et qui habitent cité Courteline auront la possibilité, eux, de tourner à gauche ou de tourner à droite.

Ça ne va pas les gêner.

Bien au contraire, les gens qui habitent rue Courteline ou dans la nouvelle cité seront bien contents parce que je te mets au défi à 16h00 de l'après-midi quand tu habites Cité Courteline de pouvoir sortir de là pour emprunter la rue Schaffner.

Je te mets au défi.

C'est impossible.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je t'ai posé une question bien précise.

J'ai dit « est-ce que ça va durer le temps du BHNS ? »

- Monsieur Le Maire : oui, j'ai été très clair.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : tu as été très clair.

Tu as donc évolué, tu me parles de plan de circulation, d'accord.

Tout à fait.

- Monsieur Le Maire : donc, pour une fois, nous sommes d'accord sur tout ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien oui.

Je ne vois pas pourquoi tu t'emportes.

- Monsieur Le Maire : je ne m'emporte pas.

Je dis simplement que dans ton propos tu n'es pas objectif, c'est tout.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est normal.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas normal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : le projet Gallet, je l'ai dit au dernier conseil, ça faisait quand même un peu foutoir.

- Monsieur Le Maire : mais il n'y a pas que le projet Gallet.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : moi c'est le projet le plus important où l'on nous demande de balancer des milliers d'euros du jour au lendemain quasiment.

C'est très perturbant.

- Monsieur Le Maire : tu iras dire cela à l'USN, à la société de tir....

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais qu'est-ce que je suis en train de dire à l'USN et au tir ?

Nous sommes d'accord pour que ce soit fait, nous sommes tout à fait d'accord.

On te dit simplement que ça a été un peu chaotique et on se demande pourquoi c'est chaotique avec l'équipe que tu as ?

Ça ne devrait pas être chaotique.

- Monsieur Le Maire : mais non, ce n'est pas une question d'être chaotique ou pas chaotique, on a un projet, on a une enveloppe, à partir du moment où le projet ne rentre pas dans l'enveloppe, on est bien obligé de le réviser.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on ne va pas refaire le débat de la dernière fois.

- Monsieur Le Maire : non, ce que je dis toujours, c'est que je suis garant des deniers publics.

A partir du moment où ça ne rentre pas dans l'enveloppe, je ne suis pas d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais on t'a quand même dit que le budget nous étions prêts à le voter, c'est une réalité.

- Monsieur Le Maire : mais chaque année, tu es prêt à le voter.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, non, des fois, j'ai voté contre.

Le Parc Aval Souchez on est dedans il n'y a pas de soucis.

On te l'a dit cela.

Il me semble.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je ne vois pas pourquoi tu reviens dessus.

Après nous avons quand même le droit de mettre le point sur quelque chose qui nous a embêté dans le déroulement.

- Monsieur Le Maire : oui, là je suis d'accord mais je te dis que je préférerais que vous soyez objectifs.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je suis objectif.

Ça m'a réellement troublé.

Nous sommes dans l'opposition, nous sommes bien obligés d'avoir une analyse critique.

- Monsieur Le Maire : je suis d'accord, voilà.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : elle peut être positive ou négative.

Quand je vous dis parfois, c'est bien, je suis d'accord, je le dis spontanément, il n'y a pas d'enjeux.

- Monsieur Le Maire : je préfère que tu me le dises comme cela, voilà.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : nous, Gallet, ça nous a franchement, hein et la rue Schaffner, je persiste à dire que l'idée de départ, ce n'était pas cela.

Enfin, pour moi. C'est ce que j'ai entendu après ça a évolué, je t'ai dit c'est bien.

Je voudrais quand même un chouïa plus de transparence.

- Madame Maryvonne POULAIN :

« Monsieur Le Maire, Chers Collègues,

Vous nous avez dit que l'emprunt 2018, de 2 500 000 €, s'explique par les projets développés qui sont effectivement beaux et utiles pour les habitants et les associations mais vous savez comme dit le proverbe : « que chats échaudés craignent l'eau froide » par le passé, nous l'avons été, aussi nous attendrons de voir si ce qui est prévu au budget 2018 sera la réalité et donc nous nous abstiendrons ! ».

- Monsieur Le Maire : d'accord.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, c'est une synthèse.

D'autres commentaires ?

- Monsieur Freddy MIETTE :

« Monsieur Le Maire, Chers Collègues,

Voilà les dépenses imposées par la réglementation, l'évolution des normes, l'état de notre patrimoine, le budget 2018 proposé par notre Maire, Alain ROGER, exprime en toute la stratégie d'une équipe en charge des affaires et reflètent les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Valeurs de soutien à l'éducation et de l'activité associative, valeurs tenant préservation et de modernisation du cadre de vie, valeur de respect des personnes et de solidarité envers les moins favorisés.

Une nouvelle fois, ce budget se veut ambitieux sans augmentation des taux d'imposition avec comme objectif d'améliorer le quotidien de la population Noyelloise.

On veut rendre notre ville plus attractive.

Au delà des services rendus à l'ensemble des Noyellois tout au long de l'année, notre Maire, Alain ROGER, a insisté fortement sur les projets qui doivent voir le jour au cours de cette année.

La restructuration du stade Gallet, l'aménagement du parc de la Souchez, la création d'une maison médicale rue de la République et le béguinage rue Schaffner.

Ces beaux projets d'investissement en plus de participer à l'activité économique de notre bassin de vie, sont les preuves de notre ambition pour notre cité.

Le budget que nous allons voter permettra de poursuivre notre programme d'investissement, de rénover nos rues et nos écoles, de soutenir les activités péri-scolaires, les activités sportives, d'aider les plus démunis et d'aider le secteur associatif dont l'action est si nécessaire à la bonne harmonie de notre « vivre ensemble à Noyelles ».

Ainsi, sans alourdir les taxes communales, nous maintiendrons une action sociale, nous continuerons à moderniser notre ville et à entretenir notre patrimoine.

Chers collègues, nous sommes fiers du budget ambitieux proposé par notre maire et je tiens au nom de notre groupe de lui faire part de notre entière confiance ».

- Monsieur Le Maire : merci Freddy.

- Monsieur Maurice BERNARD : je voudrais revenir sur la rue Schaffner.

Simplement un mot.

Est-ce qu'il serait intelligent de refaire la chaussée, de ne pas refaire la bordure qui est morte, de ne pas refaire les trottoirs qui sont morts et de ne pas refaire l'enfouissement des réseaux ?

Essaie d'imaginer le coût de ces travaux.

La rue Schaffner, 37 000 € et essaie d'imaginer refaire la chaussée sans refaire le reste.

On est pas des guignols, on fait bien ou on fait pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais je suis le premier à demander à ce que les choses soient bien faites il me semble.

Comme tu le fais remarquer à juste titre, c'est une entrée de ville.

Noyelles-sous-Lens n'a que deux entrées de ville et nous en avons une à sens unique, pour nous, c'est relativement bizarre, c'est tout.

C'est une démarche que l'on a du mal à saisir dans un plan de circulation.

Après l'expérience va être faite et on va voir ce qu'il va en résulter.

Si ça marche bien, ça sera une bonne initiative et je vous le dirai.

Effectivement, s'il y a quelque chose à faire, il faut bien le faire, je suis le premier à vous demander à dégager plus d'argent pour faire ces travaux.

Je ne vois pas pourquoi vous me dites cela.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, tu sais Daniel, si ça ne fonctionne pas nous avons vite fait de revenir en arrière.

Nous allons essayer, nous allons voir si ça fonctionne.

Si ça fonctionne c'est bien et si ça ne fonctionne pas nous essaierons de trouver une autre solution.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : d'autre part, en commission de travaux on nous avait dit que concernant la RD, il y allait avoir un petit groupe de travail financé plus ou moins par le Département pour voir ce que l'on peut faire pour sécuriser la route.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne me rappelle pas de cette phrase.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, je m'en souviens très bien et je demanderai un rendez-vous à Monsieur Le Maire pour éclaircir ce point.

Nous sommes prêts à collaborer à la réflexion, des riverains également sont prêts à aller collaborer à ces groupes de travail, si Monsieur Le Maire veut bien les mettre en place et si c'est une réalité.

- Monsieur Le Maire : nous avons déjà une réunion de travail avec le Département pour la rue du 8 mai 1945.

Une autre est prévue, ils vont nous proposer un plan de signalisation si mes souvenirs sont bons.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est cela.

- Monsieur Le Maire : bien évidemment nous reviendrons vers vous à ce niveau là.

Par contre là, je ferai une réunion publique avec la population de la rue du 8 mai.

Ça c'est évident.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : effectivement, je sais que la sécurité de la rue en elle même ne te revient pas en fait.

- Monsieur Le Maire : indirectement si quand même.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est ce que je t'ai dit la dernière fois, indirectement oui.

Mais matériellement, ce n'est pas vraiment toi.

Si ils sont prêts à voir le problème parce que ce qui pose problème c'est que la circulation des camions rue Schaffner.

Une voiture ça passe encore mais les camions passent très très vite, la route est très abîmée et les maisons tremblent littéralement.

En plus, là, il gèle c'est terrible.

Nous sommes prêts, les riverains sont prêts à participer à un groupe de travail si il peut y en avoir un.

Mais ils seront effectivement en réunion publique, comme tu disais, chacun parle de ces problèmes, c'est normal, les gens voient midi à leur porte.

Et on se projette et après une fois que l'on a réfléchi, que l'on a dit ce que l'on avait à dire, les solutions arrivent toujours.

Il faut les proposer, qu'elles soient acceptées, etc...

Mais évidemment que si la route devient de plus en plus dangereuse, je reviendrais voir Monsieur Le Maire en lui disant qu'il est responsable de la sécurité des Noyellois.

- Monsieur Le Maire : mais là je suis clair avec toi de toute façon Daniel.

Je n'accepterai pas que la rue du 8 mai devienne plus dangereuse.

Actuellement, elle ne l'est pas.

On ne va pas dire qu'elle est dangereuse actuellement, elle ne l'est pas.

Et je ne voudrais pas qu'elle le devienne, c'est clair.

Je mettrai tous les moyens en œuvre, de toute façon ça va être noté dans le procès verbal, mais je prendrai tous les moyens avec le Département pour que cette rue là ne devienne pas dangereuse.

Ça c'est clair.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voudrais quand même préciser à Maurice que je ne remets pas en cause son travail.

J'ai l'impression qu'il l'a mal pris, je ne sais pas quoi.

- Monsieur Maurice BERNARD : non. Je voudrais revenir sur la rue du 8 mai en disant que la politique aujourd'hui du Département, c'est de refaire la chaussée et dès l'instant que la chaussée a été faite, le Département la rétrocède à la commune.

Elle ne touche pas aux bordures, aux trottoirs, ni aux réseaux, simplement la chaussée.

Je ne nous vois pas aujourd'hui, récupérer cette chaussée, nous n'avons pas les moyens.

On le voit dans la presse.

Le Département, d'accord, on fait les travaux mais on vous rétrocède la chaussée.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est, que veux-tu que je te réponde, c'est la vie quotidienne d'une municipalité.

Tôt ou tard, il va bien falloir s'en occuper.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais quand j'insiste en disant Monsieur Le Maire vous ne mettez pas suffisamment d'argent dans l'entretien des rues ce n'est pas pour embêter le monde.

Je me projette dans l'avenir en disant que tôt ou tard, rue Schaffner de toute façon il faudra la refaire et tôt ou tard, il faudra quand même faire quelque chose pour l'autre rue.

- Monsieur Le Maire : après, c'est ce que je dis toujours, tu prends des autres collectivités des environs, elles ont les mêmes problématiques voir même plus que nous.

Mais c'est vrai qu'entretenir une voirie c'est un gouffre financier.

Simplement ne refaire que la chaussée c'est 1 000 € au mètre linéaire.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui.

Je le vois régulièrement en commission, je connais les prix, c'est encore plus cher quand on les fait à froid, etc.

Je sais bien.

- Monsieur Le Maire : comme l'a dit Maurice, tu prends la rue Schaffner, tu refais l'enrobé, tu refais les bordures, tu refais les trottoirs, c'est un coût de 500 – 600 000 €.

Et enfouissement des réseaux en plus.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : c'est pour cela qu'effectivement à la CALL vous avez intérêt à revoir votre copie et voir un peu ceux qui gèrent la ligne d'autobus et leur demander de participer.

- Monsieur Le Maire : le BHNS c'est une goutte d'eau parce que le BHNS c'est sûr que les voitures qui empruntent nos voiries ça va les détruire mais je veux dire il n'y a pas que celles là, il y a toutes les autres voiries et à un moment donné, nous n'aurons pas les moyens financiers et nous ne sommes pas les seuls.

Toutes les communes sont exactement pareilles que nous, nous n'aurons pas la possibilité, de toute façon, on le voit actuellement.

Il y a certaines communes où les chaussées sont complètement défoncées et les collègues maires c'est comme nous, ils n'ont pas les moyens pour les remettre en état.

Comme le disait Marc, si on refait une chaussée complète, l'enrobée, les trottoirs et les bordures, c'est 2 200 € du mètre linéaire.

- Monsieur Maurice BERNARD : le BHNS n'a pas que du mauvais.

Aujourd'hui, il y a des problèmes de circulation, des problèmes des riverains, des problèmes au niveau de l'impasse mais il faut savoir qu'après les travaux il y aura une chaussée toute neuve.

Les trottoirs vont être refaits et l'enfouissement des réseaux.

Pour les communes il n'y a pas que du mauvais.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je sais bien mais ça ce sont ceux qui sont sur la ligne du BHNS, les autres subissent.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui ils souffrent mais dans quelques temps, il y aura du bon et plus que du mauvais.

Les nationales vont être rétrocédées aux communes.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : mais l'objectif du BHNS n'est pas que transporter les gens, c'était effectivement moderniser les rues, enfin ce qui va avec.

On redonne une dimension, on re-sculpte, etc.

C'est un des objectifs aussi.

C'est Monsieur Le Maire qui veut un budget très joli mais est-ce que l'on est gagnant ?

Gagnant – gagnant ou est-ce que c'est gagner un petit peu ?

Le problème il est là.

- Monsieur Le Maire : nous ne sommes pas perdant, sincèrement, nous ne sommes pas perdant.

Avec l'arrivée du BHNS, nous ne sommes pas perdant.

Ça nous a permis d'avoir des subventions, on a fait l'enfouissement des réseaux, chose que nous n'aurions pas faite.

Si il n'y avait pas eu une réfection de voirie de la part du SMT, nous n'aurions jamais enfoui les réseaux sur la nationale et rue Joseph Hay.

Nous ne sommes pas perdant.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous avons de la chance par rapport à Sallaumines de n'avoir que quelques commerces.

- Monsieur Le Maire : ça c'est un autre sujet.

- Madame Maryvonne POULAIN : je peux demander un dernier éclaircissement ?

- Monsieur Le Maire : oui bien sur.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a fait le BP, on a pas le CA, on a fait le BP.

Au chapitre 16 de l'emprunt du BP 17, vous aviez marqué le budget 2017 prévoit la réalisation d'un emprunt à hauteur de 1 million d'euro, le capital d'investissement en fin d'année 2017 sera alors de 4 814 121,00 € soit 703 € par habitant.

Dans le budget de cette année, on fait un emprunt de 2 700 000,00 € et il restera à la fin de l'année 1 600 460,00 € comme capital mais vous n'avez pas marqué combien fera la dette par habitant ? Vous la connaissez ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : il faut diviser par le nombre d'habitant.

- Madame Maryvonne POULAIN : 966 € c'est cela ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : je voulais être sûre que mon chiffre était bon.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions concernant ce budget, on peut passer au vote. Oui Patrice.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : alors, une petite remarque.

A la page 32, il y a une erreur d'écriture quand même.

Parce que si vous regardez les emprunts on a 2 500 020 000,00 €. Il faut soit mettre une virgule soit enlever le 2.

- Monsieur Le Maire : c'est bien, tu as bien fait.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- ASSOCIATION DES FAMILLES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Association des Familles ayant rendu son dossier de demande de subvention tardivement, il y a lieu de procéder à une régularisation.

Il demande l'autorisation à l'assemblée de bien vouloir octroyer la somme d'un montant de 340 €.

- PEP 62 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association les PEP 62 afin d'abonder les actions de solidarité en faveur des jeunes du département.

Il demande l'autorisation d'octroyer la somme de 75 €.

- ENCOURAGEMENT AU DÉVOUEMENT DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Encouragement au Dévouement du Pas-de-Calais afin de les épauler dans le domaine social.

Il demande l'autorisation d'octroyer la somme de 150 €.

- Monsieur Le Maire : concernant l'association des familles c'est une subvention de 340 €.

C'est suite au dépôt de dossier qui a été fait tardivement.

Au niveau de PEP 62, c'est une subvention que nous versons habituellement chaque année pour un montant de 75 €.

Et Encouragement au Dévouement c'est 150 €.

Par contre, je vous demanderai également si vous en êtes d'accord, de rajouter au niveau des subventions la subvention exceptionnelle que nous avons alloué au mois de décembre à l'association Samantha Show pour un montant de 400 €.

Nous avons bien pris la décision en conseil mais la délibération n'a pas été envoyée.

Si vous en êtes d'accord, nous le repassons ici pour pouvoir prendre la délibération.

Concernant ces 4 subventions, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIÉVIN,

Il indique à l'assemblée que :

* compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIÉVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur l'achat de papier,

* le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIÉVIN, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public,

* la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

* qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne,

* qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour l'achat de papier.

- ***Monsieur Le Maire*** : nous avons deux points à l'ordre du jour concernant des groupements de commande avec la CALL.

Le premier concerne l'achat de papier.

Nous ne connaissons pas encore quelles sont les communes qui vont participer à ce groupement de commandes.

Mais je pense que maintenant, vous avez l'habitude de ces groupements de commandes.

Ils vont nous permettre bien évidemment de faire des économies.

Par contre, c'est simplement vous demander l'autorisation d'adhérer à ce groupement.

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK*** : est-ce que l'on a une idée du gain ?

Il n'y a pas du tout de projections ?

- ***Monsieur Le Maire*** : non.

Nous passons un groupement de commandes mais nous ne pouvons pas savoir qu'elle gain cela engendrera.

Ça peut-être ou un gain ou une perte.

C'est ce qui c'est passé avec le marché des assurances.

Nous avons été gagnant mais notre collègue à côté a été perdant.

C'est l'un ou l'autre.

Logiquement au niveau du papier nous devrions être gagnant.

J'imagine mal être perdant sur des fournitures parce que nous avons tous principalement les mêmes fournisseurs.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est pareil que pour adhérer au permis de construire.

Il vaut mieux adhérer avec la commune de Harnes plutôt qu'avec la communauté d'agglomération.

On y gagne.

- Monsieur Le Maire : bien évidemment.

Pas d'observations, pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIEVIN RELATIVE AUX FORMATIONS CONCERNANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le texte adopté le 14 avril 2016 par le Parlement Européen concernant le RGPD s'appliquera le 25 mai 2018.

Les collectivités qui gèrent de plus en plus de données deviendront responsables de la gestion de celles qu'elles détiennent.

Il leur appartiendra de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer une protection optimale et permanente de celle-ci.

On passera d'une logique de contrôle a priori (CNIL) à une logique de contrôle à posteriori.

Les collectivités ont l'obligation de nommer un responsable à la protection des données.

La CALL procédera à la création d'un groupement de commandes afin d'assurer la formation de ces responsables communaux.

Monsieur Le Maire propose d'adhérer à ce groupement.

- ***Monsieur Le Maire*** : ceci devient quelque chose d'obligatoire à partir du 25 mai 2018.

Nous passerons d'une logique de contrôle à priori qui était la CNIL à une logique de contrôle à posteriori.

Le but de ce groupement de commandes est de former un responsable au niveau de la collectivité.

Le but va être de protéger les données, d'informer les gens, pourquoi on prend leurs données et pourquoi on les utilise.

Et c'est aussi le droit de portabilité sur un citoyen qui quitte la commune.

C'est à dire que quelqu'un qui va quitter la commune de Noyelles, par exemple pour partir à Sallaumines, on aura obligation de transférer toutes ses données sur Sallaumines.

C'est une machine à gaz pour nous.

Nous risquons d'être contrôlés et ce sont des gens qui viendront chez nous pour contrôler si vraiment on respecte ce formalisme et il faudra vraiment que la personne qui soit formée soit vraiment très carrée à ce niveau là.

Ça concerne tout.

Ça concerne la comptabilité, le service RH, l'état civil, ça concerne tout.

Il faut que l'on trouve un système pour protéger toutes les données.

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK*** : vous avez un technicien pour faire cela ?

- ***Monsieur Le Maire*** : non.

Il faut qu'il y ait un responsable au niveau de la commune, donc, on va nommer un responsable mais qui ne peut pas être le maire, qui ne peut pas être un élu, il ne peut pas être responsable d'un service, ça ne peut pas être le DGS, ça ne peut pas être le responsable du service comptable, donc, c'est ou quelqu'un de la commune, ou quelqu'un de l'extérieur.

Cette personne là, va être formée.

C'est le premier groupement de commandes avec la CALL, c'est former quelqu'un.

Et ensuite, je pense qu'il y aura encore deux autres groupements par la suite parce que cette personne il va falloir la former, trouver l'outil que l'on va mettre en place, je pense qu'il y aura encore un groupement de commande sur l'outil à mettre en place.

Ça doit être mis en place à partir de mai.

Et les formations n'auront lieu qu'en septembre et il faut mettre cela en place en mai.

Mais nous n'avons pas le choix, nous sommes obligé de le mettre en place, donc là, je vous demande l'autorisation d'adhérer à ce groupement de commandes.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » - CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES FÉLINS :

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la problématique des chats errants et libres : problèmes de nuisances sonores, olfactives, etc.

Souhaitant assurer la tranquillité des riverains et les conditions d'hygiène et de salubrité tout en préservant les intérêts des chats, la municipalité travaille sur la question des chats libres et s'est rapprochée de la Fondation « 30 millions d'amis » afin de mettre en place une convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

En effet, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, et les souris.

D'autre part, la stérilisation enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

La convention prévoit que la Fondation prenne en charge les frais de stérilisation et de tatouages des chats errants ou libres à hauteur de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage.

Il est précisé que la fondation « 30 millions d'amis » réglera directement le vétérinaire choisi par la municipalité sur présentation des factures.

Par ailleurs, l'identification des chats se fera au nom de la Fondation.

En contrepartie, la commune fera capturer les chats errants non identifiés en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics.

Pour ce faire, la commune pourra faire appel à des bénévoles sur le territoire, constitués en association.

Une réunion a été organisée le 19 février 2018 avec des personnes identifiées, Conseillers de quartiers, comme étant susceptibles de participer au trappage.

Les frais afférents aux opérations de captures (cages, trappes), de transport et de garde des animaux sont pris en charge par la municipalité.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et sollicite l'autorisation de signer la convention d'identification et de stérilisation des chats sur la commune avec la Fondation « 30 Millions d'Amis ».

- Monsieur Le Maire : nous nous rendons compte que dans les collectivités il y a de plus en plus de chats errants.

Le but de cette convention est d'attraper ces chats, de les emmener chez le vétérinaire, de les faire stériliser et l'association qui va être porteuse de récupérer au niveau de 30 millions d'amis le coût de cette stérilisation qui est de 80 €.

C'est une convention que l'on vote mais qui n'est pas sûre d'être mise en place parce qu'apparemment 30 millions d'amis est en train de revenir en arrière.

On la prend par principe parce qu'au moins elle sera prise, si ça fonctionne ça fonctionne, si ça ne fonctionne pas ça ne fonctionne pas, tant pis.

Mais c'est vrai que c'est quelque chose qui devient assez récurrent sur la commune de trouver des animaux qui sont errants, qui n'ont pas de propriétaires et puis voilà, ça se prolifère à une vitesse grand V.

- Madame Maryvonne POULAIN : si, parce que nous savions déjà que 30 millions d'amis faisait un peu marche arrière, j'allais intervenir en disant que bien sûr nous allons voter, je suis bien placée pour cela parce que je n'ai juste que 14 chats que j'ai récupéré, j'ai en encore 7 à l'heure actuelle donc j'aurais aimé plutôt que d'apprendre cela, oui, 7 mais j'en ai eu 14.

C'est comme ça, les gens me les apportent.

- Monsieur Le Maire : ça va ils ne se prolifèrent pas.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'ils sont bien élevés.

Vous pensez bien que c'est des deux mains que nous aurions voté si malheureusement, maintenant, je souhaite que ça se fasse mais ce qui m'a plutôt un peu contrariée, c'est d'apprendre cette réunion par facebook.

C'est à dire que je suis allée sur facebook et j'ai vu réunion publique à la mairie de Noyelles-sous-Lens.

J'ai dit « tiens, nous, Conseillers Municipaux, nous ne sommes même pas au courant ».

- Monsieur Le Maire : ce n'était pas une réunion publique.

- Madame Maryvonne POULAIN : je sais que ce n'était pas une réunion publique parce que bien sur tout de suite j'ai pris ma petite mimine et j'ai demandé à notre cher DGS, ce qu'il en était.

Parce que d'apprendre qu'il y a une réunion publique le lundi soir, je l'avais appris le vendredi je crois, et que nous n'étions pas informé en tant que conseillers municipaux, c'est un peu gros.

Et là, il m'a quand même expliqué clairement que ce n'était que les conseillers de quartiers et nous ne faisons pas parti des conseillers de quartiers, mais nous aurions aimé, au moins être informés de cette réunion et c'était quoi le sujet.

Après nous avons appris qu'effectivement certaines personnes qui sont impliquées, quand je vois que ce sont eux qui vont participer au trappage, ça va me faire peur un petit peu, en sachant que les personnes spécialisées ont bien du mal parfois à attraper les chats.

Je pense que cette phrase là « ce sont les conseillers de quartiers qui sont susceptibles d'effectuer le trappage » est malheureuse.

Je ne pense que ce seront les conseillers de quartiers qui vont faire le trappage.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ils sont susceptibles.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne sont que susceptibles.

Je ne crois pas que le reste suivra parce qu'il faut vraiment être formé pour faire cela.

D'abord parce que ça peut-être dangereux pour les personnes et il ne faut pas que l'animal en souffre.

Je dis que là, malgré tout, nous aurions aimé, je sais très bien que ce sont les ASVP qui ont programmé cette réunion avec votre accord Monsieur Le Maire, mais je pense que pas mal de conseillers municipaux auraient aimé au moins être informés plutôt que de l'apprendre par facebook.

Et surtout que sur facebook, c'était noté réunion publique.

Donc là encore plus, c'est que vous avez eu de la chance que pour une fois il n'y a pas eu 500 personnes comme certains qui mettent des informations sur facebook.

Si vous aviez eu 500 personnes dans la salle de réunion du bas.

- Monsieur Le Maire : il faut faire attention.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà.

- Monsieur Le Maire : en tout cas, je pense que tu as raison là dessus, nous aurions du avertir les Conseillers Municipaux.

- Madame Maryvonne POULAIN : pas forcément nous inviter mais au moins nous informer.

- Monsieur Le Maire : nous sommes d'accord.

Concernant cette convention, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) BIENS EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE – 3 ET 12 IMPASSE LHEUREUX :



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'avoir la maîtrise foncière dans le secteur de l'impasse Lheureux et ainsi concrétiser un projet de renouvellement immobilier, il reste 2 biens à acquérir : AH 44 – 12 impasse Lheureux et AH 1235 – 3 impasse Lheureux.

Ces biens sont en déshérence, sans occupant et non entretenus depuis de nombreuses années.

Ce sont de biens en ruine qui font courir un risque pour la sécurité des passants et cause des nuisances pour le voisinage,

Il s'agit de mettre en place la procédure de BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE (Art. L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui mettra fin à une situation d'abandon.

* Le(s) propriétaire(s) disposera(ont) de six mois pour mettre fin à l'état d'abandon ou s'engagera à le faire dans un délai fixé.

* En cas d'inaction du(des) propriétaire(s), cette démarche permettra d'acquérir ces propriétés, au terme d'une procédure d'expropriation simplifiée.

L'expropriation doit avoir pour but soit de construire des logements, soit de réaliser une opération d'intérêt collectif liée à la restauration, la rénovation ou l'aménagement.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de biens en état d'abandon manifeste pour les parcelles AH 44 et AH 1235.

- ***Monsieur Le Maire*** : *ça fait quelques années que nous en parlons.*

La procédure d'état d'abandon manifeste nous permet de récupérer les terrains rapidement à condition d'y faire du social.

Nous allons mettre cette procédure en place pour récupérer, pour abattre la maison qui se trouve dans un état déplorable et puis essayer de trouver un partenaire public ou privé pour voir ce que l'on peut faire au niveau de l'impasse Lheureux.

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK*** : *vous allez mettre quoi comme motif ?*

- ***Madame Sabine BANACH*** : *volonté de réaliser des logements d'intérêts collectifs.*

- ***Monsieur Le Maire*** : *voilà.*

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK*** : *ça va être le motif de l'expropriation ?*

- ***Madame Sabine BANACH*** : *ça me paraît bien.*

- ***Monsieur Le Maire*** : *à partir du moment où les héritiers ne se sont pas manifestés, nous avons déjà essayé de contacter les notaires et personne ne se manifeste.*

Apparemment, il y en a.

En mettant en place cette procédure, là c'est pareil, les héritiers seront informés et si ils ne se manifestent pas à partir d'un certain temps, dans ce cas là, nous récupérons.

Pas d'objections pour ce point ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIÉTÉ RECYTECH A FOUQUIERES-LES-LENS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la CSS RECYTECH a été créée par arrêté préfectoral le 26 avril 2013 et que sa composition par arrêté préfectoral le 16 mai 2013 pour une durée de 5 ans.

Ainsi, il convient donc de renouveler le collège des élus des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire propose au Comité de suivi du site de RECYTECH :

Titulaire : M.Patrice WETISCHEK

Suppléant : M. Maurice BERNARD

- Monsieur Le Maire : les personnes qui étaient présentes jusqu'à aujourd'hui, c'était Monsieur Patrice WETISCHEK, titulaire et Monsieur Maurice BERNARD, suppléant.

Je vous propose de les reconduire pour la nouvelle période, pour une durée de 5 ans.

Pas d'objections là également ?

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a un compte-rendu ou un procès-verbal qui émane de ces réunions ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et ils sont secrets ?

- Monsieur Le Maire : non, non, ce n'est pas secret. Si vous voulez nous pourrons vous les transmettre la prochaine fois.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je l'avais déjà demandé.

Ce serait bien d'avoir un petit commentaire en réunion.

- Monsieur Patrice WETISCHEK : il y avait un article sur les usines classées « SEVESO », notamment celle-ci.

Il y avait trois classements au moyen débat et RECYTECH était classé moyen.

Je ne comprend pas pourquoi effectivement il a été classé moyen parce que RECYTECH est classé « SEVESO » pour deux raisons.

Tout d'abord, le sol est pollué, ça il n'y a pas de problème et un problème d'explosion d'arrivée de gaz parce qu'ils consomment énormément de gaz et donc il y a un risque d'explosion.

Mais, ça ne concernerait qu'un petit périmètre, c'est à dire que le périmètre de sécurité « SEVESO » de RECYTECH ne dépasse pas la zone.

La preuve c'est que la municipalité n'a pas d'effets de sirènes dans le cadre « SEVESO », il n'y a aucun risque pour « SEVESO ».

Ça y est, j'ai fait le compte-rendu.

Que veux tu que je te dises d'autre ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça doit faire au moins dix pages recto-verso ce machin mais toi tu me fais une synthèse.

- Monsieur Le Maire : sérieusement, nous vous enverrons le compte-rendu de la réunion de chez RECYTECH.

- Madame Maryvonne POULAIN : juste une question.

Nous avons encore une fois appris par la presse, le jour de la commission de finances, vous l'avez appris en même temps que moi.

Qu'il avait été décidé d'appeler le Parc de la Souchez, « Rives et Terrils », est-ce que tu as eu d'autres informations.

- Monsieur Le Maire : non, non.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais rassure nous parce que tu as été le premier surpris et à rouspéter, « mais c'est quoi ce nom ? ».

Alors, que c'est si beau « le parc de la Souchez ».

- Monsieur Le Maire : oui mais voilà.

Non, rien n'est fait.

Mais de toute façon, je ne suis pas d'accord.

- Madame Maryvonne POULAIN : la moindre des choses est de nous informer avant et ne pas nous mettre devant le fait accompli.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on s'abstient.

Ce n'est pas parce que je suis contre mais c'est parce que nous aurions bien aimé y aller.

Mais tu ne nous l'a pas demandé.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.